



Cfe pour année 2011 a 13828euro

Par **electro**, le **25/04/2012 à 15:03**

Bonjour, je suis gérant d'une SARL dans le service des impôts des Yvelines région Poissy nous réclame la somme de 13828.00 euro pour la CFE cotisation foncière des entreprises pour l'année 2011 (nous sommes restés 6 mois) dans ce bâtiment situé avenue de Vernouillet 78540. Pouvez-vous nous indiquer comment payer cette somme ?, que je trouve complètement démesuré car nous savons que l'année précédente nous avons payé 400.00 euro de taxe professionnelle pour l'année 2011. Notre chiffre d'affaires est négatif. Notre ancien propriétaire ne payait pas une telle somme pour sa société basée aussi à Vernouillet dans la même rue (même surface de bâtiment).

Par **easy entreprise**, le **25/04/2012 à 17:39**

Bonjour, La durée importe peu pour le fisc, ce qui les intéresse c'est de savoir qui était à cet immeuble au 1er janvier. Pour ce qui est de la taxe professionnelle, elle est calculée sur une autre base (salaire et immobilisation) alors que la cotisation foncière est calculée à peu près sur la même base que l'impôt foncier (valeur cadastrale). Enfin pour ce qui est de l'immeuble de votre propriétaire, peut-être que celui-ci est, pour les impôts, situé sur une autre valeur cadastrale, parfois cela se joue à une rue. Maintenant si la société a été liquidée dans les règles de l'art, tant pis pour les impôts ;-)